

"Pour en rendre scavant tous ceux qui le liront..."

Ou les considérations météorologiques d'un notaire valréassien à une époque où il n'était pas encore question de réchauffement climatique.

Publié le 17 janvier 2022

Depuis le Moyen Âge, chaque acte dressé par l'officier public renferme l'histoire de l'homme dans les aspects divers de sa vie. Par-delà la généalogie, les minutes de notaires sont un matériau inépuisable pour faire l'histoire. Quant aux actes authentiques les plus récents, ils constituent un instrument juridique exécutoire dont la force probante demeure active.

Or, chaque folio de chaque minute ne renferme pas forcément un prix-fait, un testament, ou une autre transaction car derrière l'écrit il y a l'homme, dans sa singularité, à l'instar de Joseph Simon Martinel. Ce dernier, notaire à Valréas, a exercé son office de 1668 à 1724. Dans le registre coté 3 E 71 art. 1011, Simon Martinel, dont on soupçonne une forme de délicatesse au regard des illustrations qui ponctue les pages, se fait chroniqueur d'une [journée remarquable](#). Voilà ce qu'il consigne de son écriture parfaitement lisible ce 2 janvier 1698, plus d'un mois après l'épisode.



Lettre ornée, minute de
Simon Martinel notaire à
Valréas, 1698 (AD
Vaucluse 3 E 71/1011)

Expectacle arrivée touchant les arbres le 24e novembre et le 25e de l'année 1697

*En lizant cecy vous verrez et
scaurez que le vingt quatre du mois de
novembre de la présente année 1697 tumba
extraordinerement de neige venant
du costé du Rouuergue laquelle resta sur
les arbres ; Et que le lendemain jour de Ste
Catherine feste des escoliers se mist à
pleuvoir et dans le mesme temps la
bize autrement appelée Madame de Bourgonie
se leva, qui fust cause que la pluye fist
glasser la neige tant celle qui estoit sur
terre que celle qui estoit sur les arbres.*

*Et que la grand pezanteur de la neige
qui s'estoit glassées sur les dits arbres les
rompit tous à vingt lieux la ronde sans
en exempter un seul ; qui fut cauze
aussy que moy soubsigné alay le lendemain
de Ste Catherine aux granges de mon
père qu'il y eust plus de quinze centz
saulmées de bois de chaine blanc ou
d'autre bois tant noyers, agrotiers, seriziers,
plumiers que autres arbres. Voilà ce qui
m'a donné occasion descripre cecy pour en
rendre scavant tous ceux qui le liront
à Vaucluse ce [2e janvier 1698]*

S Martinel praticien

Lorsque le notaire Martinel décrit le paysage et les effets des intempéries sur la végétation, il documente la saisonnalité. Par les termes employés et le style, on décèle un professionnel sensible mais également sûr de sa charge et sa fonction "*S Martinel praticien*", et très certainement conscient du pouvoir que confère la trace écrite "*rendre scavant tous ceux qui le liront*". Il n'est pas rare de trouver dans les minutes de notaires comme dans les registres paroissiaux anecdotes et courts articles relatant des incidents (la chute d'une cloche), des crises sanitaires (épidémie de peste) ou des catastrophes naturelles (tremblement de terre). Ces récits consignés par des personnes ayant autorité attestent de la survenue des événements et de leur date.

A noter : les minutes de notaires, dont le département de Vaucluse peut s'enorgueillir d'en conserver plus de 5 km linéaire, sont une formidable ressource documentaire. Inlassablement consultées, elles ont fait l'objet d'un état des fonds dont la publication est imminente.

Florilège



Exposée arrivée touchant
les arbres le 24^e 9^e et le 25^e
de l'année 1697

En lisant cez vous verrez et
sçaurrez que le vingt quatre du mois de
novembre de la présente année 1697 tomba
extraordinairement de neige venant
du côté du Rouergue laquelle resta sur
les arbres; Et que le lendemain jour de St.
Catherine fero des écrouls se mist a
pleuvoir et dans le mesme temps la
bize (aut^e appellee madame de Bourgogne
se leva qui fut cause que la pluie fero



Achep de person
Acquis de Cession
pour noble Joseph
monseigneur
Louis Louis et
Charles Louis
de St. Paul

U NOM DE
Dieu soit il

Joseph Louis
mour et ad.
que l'an p^riens

Et comme a la naissance de nostre
Seigneur mil six cent nonante
huit et le mardi jour du mois de
decembre par moy nay et des moines
Eschyl peronnelet. Louis Louis filz de
Monsieur de Cesse velle de vautre
Nagi comme il a des de vingt un an
et environ moindre de vingt cinq par ce
person au bene fue de memoire et restement
En l'absence de son double parent
Barralier et Morralis
Charles Barralier

A May Joseph Simon Martinth Brev. qui z

[illegible][illegible]

[illegible]

49

Radification de ce qui

cachent Tous, present

Et ad. que ten mil jcs pour
nonante huit de la Enquies mo
pour du mois de mars par d. moy
noy. Et des moins et d'atelles p'ondit
i amozelle (achueine et anne main
quange saut de la ville de vaulbeas
de la Carthine vusque du p. michel
donjon et lad. dte. une masse femme
de m. Jacques quille, laquelle de lui
qui a par d. et les huit p'endant lad
d. une maise de la l'ence et aurhorie
dud. p. quille jcs p'nd Renon la m. que
de d'icien jcs d. m. et. l'ud d'ault p'nd
p'ndre d' m. de m. non. les p'ndours
voulhez a tous les d'iciens l'ice et p'ndles
quiez et p'ndous d' d'iciens d' d'iciens
d' d'iciens d' d'iciens d' d'iciens
la d'iciens. Des d'iciens d'iciens et au
d'iciens d'iciens d'iciens d'iciens
Huilhe et Marie grungier

D'aincy tout juve & Renouée & Daguer
 affict & Recev. auc. vaubecq dans
 la maison de m^{re} Jeanne Jontz a ce
 m^{re} Ep^{re} Martinel & P. Hugues —
 Cartere d'ud vaubecq & com^{re} —
 Requis et appellez ^{par} ^{leur} ^{nom} les parties
 & comme il aura couru
 Le J^{al} approuve. L^e addition
 Etude Ducloux. Notaire
 Martinel & Hugues coter
 Et M^{re} Joseph Simon Martinel not. greff.

57

[illegible]

Extrait
de son
Journal
de son
voyage
en France
par
M. de
Lamoignon
le 15
Mars
1789
à
Paris
par
M. de
Lamoignon
le 15
Mars
1789
à
Paris

Arbeits de Pensw.

An mil Six Cents nonante huit.
Et le hierier fut du mois de mai par d' moy aux
et de moins per sonnettes brailles m^e. Laid de
Bain sont plus de la ville de nours En d'au ghis
En quatre de pions paler a la priere de Regu:
notre charité pays entre pacifier de, vers
ville de valence la place de Courcon &
France & (martyr)

prout de francesc anse gaud paterne
 du d. vaucluse no onens requir et
 appeller pour li gaud au d. paroyes
 Blanc & Charles poy
 Lantoy & Gaud
 Martine
 Et May le d. bima Martine nat. quier

Mariage



Au nom de Dieu soit il
 Sachent tous presens et ad. que lan
 mil six centz nonante huit et le
 neufiesme jour du mois de may a esté
 waeré mariage par parolles de l'ad.
 Enres Simon Goulet fils nat. et leg.
 Martine Lant Lant, jura

60

De David et de Suzanne Chyron de
 l'au de Chabencou en dauphiné habiteans
 de Simon despuis quinze années de
 ceste ville de vaucluse Diocèse de
 vaucluse d'une part / Et de Suzanne
 Catherine Chyron fille nat. et
 legitime de Jean Louis et de Suzanne
 Chyron marié au vaucluse de Louis
 Chyron au d. vaucluse d'autre / Et de
 au moyen ce waeré de certains l'ad.
 paterne et amys lesquels desirans le
 mariage pour a effier / D'origines
 par d. may nay et de moines / Brakle
 de l'ad. paterne l'ad. parolles, lesquels
 produent / François l'ad. d'autre
 En paterne du son ains et conseil de
 l'ad. paterne sa mere, de mvel. Jean
 Louis vaucluse son oncle, de l'ad. d'autre
 Ex paterne de l'ad. et conseil de Jean
 Goulet et au boins qu'ils les oncles
 aussy de tous deux Ensemble d'autre
 leur paterne et amys communs paterne
 et assemblez de l'ad. son qui par
 elles sans paterne, ont paterne
 Martine Lant Lant, jura



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
 Palais des papes
 84000 AVIGNON